

**Demande de deux permis de construire concernant  
le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque  
déposées par la société EDPR FRANCE HOLDING  
sur la commune de MENESTREAU (58410)**

L'enquête a été prescrite par arrêté n°58-2023-01-09-00002 de Monsieur le Préfet de la Nièvre en date du 9 janvier 2023.

## **PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

### **I) GENERALITES SUR L'ARRETE ET LES PERMANENCES**

Le présent procès-verbal est établi en référence au Code de l' Environnement.  
Le commissaire enquêteur a été désigné par décision n° E22000098/21 en date du 23/12/2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de DIJON.  
Le siège de l'enquête a été fixé à la Mairie - 58410 MENESTREAU.  
L'enquête s'est déroulée du mardi 31 janvier au vendredi 3 mars 2023 inclus.  
Le commissaire enquêteur a tenu cinq permanences.

### **II) DOSSIER DE DEMANDE DE LA SOCIETE EDPR FRANCE HOLDING**

Ce projet est déposé par la société EDPR France Holding dont le siège social se trouve implanté : 25 quai Panhard et Levassor - 75013 PARIS.

### III) VISITE DES LIEUX

Le mardi 24 janvier 2023 de 13 heures à 14 heures, nous avons effectué une visite des lieux en compagnie de Monsieur le Maire de la commune de Ménestreau.

A cette occasion, nous avons constaté que le dossier d'enquête était conforme à la réalité du terrain.

Le 31 janvier 2023, un entretien a eu lieu avec Monsieur le Maire, Monsieur Grégory PIGUET, Responsable développement France et Belgique et Monsieur Vincent BLOUET Chef de projet solaire.

### IV) REGISTRE D'ENQUETE

Conformément à l'arrêté préfectoral susvisé, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur a été déposé avec le dossier d'enquête à la mairie de Ménestreau.

Un registre d'enquête numérique a également été mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-menestreau>

ainsi qu'une adresse associée à celui-ci :

[projet-photovoltaique-menestreau@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-photovoltaique-menestreau@mail.registre-numerique.fr)

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit trente deux jours.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête a été clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il est constaté que quinze observations ont été déposées sur le registre numérique.

Plusieurs associations et particuliers ont <sup>émis</sup> un avis défavorable au projet, ils soulignent les atteintes à la biodiversité (faune, flore, forêt), la protection de terres agricoles telles qu'elles sont.

Ils préconisent l'utilisation de surfaces artificielles pour l'implantation des panneaux photovoltaïques tels que (toitures, ombières parking, friches industrielles).

L'aspect pécunier du porteur de projet est également reproché, ainsi que la multitude de projets similaires dans le département de la Nièvre.

Les autres sujets soulignés concernent : le raccordement au poste Enedis du Perroy situé à 7,5 kilomètres, le risque incendie, les mesures de suivi, la proximité de la ferme du Pelé.

Trois personnes ont émis un avis favorable concernant le projet, une personne souligne les emplois créés pendant la durée des travaux et deux personnes sont favorables aux énergies renouvelables.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête déposé en mairie, une seule personne s'est présentée pour consulter le dossier.

Les différents services de l'Etat ont également émis un avis sur le dossier.

Aucun avis défavorable n'a été émis par les personnes publiques associées, plusieurs remarques ont été apportées sur des points particuliers qui ont été corrigés avant l'enquête publique.

La Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche Comté (MRAE) a donné un avis le 12 juillet 2022 sur le projet de centrale photovoltaïque (ni favorable - ni défavorable au projet). Il constitue plutôt une aide visant à apporter des recommandations et remarques sur le projet pour améliorer la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement. Celles-ci ont été suivies et une réponse a été apportée par la Société EPDR le 24 août 2022.

La Direction Départementale des Territoires de la Nièvre a demandé l'ajout de pièces manquantes dans les dossiers de demande de permis de construire dans son courrier du 17 décembre 2021.

Celles-ci ont été ajoutées et les dossiers mis à jour par la Société EDPR et déposées le 3 février 2022.

Le Commandant de la zone militaire Terre Nord Est n'a émis aucune objection à propos des deux demandes de permis de construire, aucun immeuble militaire ne se trouvant dans les périmètres d'implantation du projet.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Nièvre a émise un avis favorable au projet.

Le Service Economie Agricole de la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre a émis un avis favorable.

Madame la Paysagiste-Conseil de l'Etat a émis des recommandations constituant des axes de réflexion permettant au maître d'ouvrage de mieux prendre en considération les enjeux relatifs à l'architecture et au paysage.

La société Réseau de Transport d'Electricité a indiqué qu'aucune ligne aérienne ou souterraine appartenant au réseau public électrique ne traversait le projet concerné.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté (Service Régionale de l'Archéologie) a émis un avis favorable au projet.

Le conseil municipal de Ménestreau a émis un avis favorable au projet.

## V) OBSERVATIONS PRESENTEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'ensemble des observations formulées par les différents services de l'état soulève plusieurs remarques qui ont été corrigées.

Le commissaire enquêteur a une observation supplémentaire à formuler.

Indiquer la durée des travaux d'implantation de la centrale photovoltaïque et le nombre d'équivalent temps plein employé pendant la durée de ceux-ci, ainsi que pour la mise en place du chemin d'accès et des travaux reliant la centrale au poste Enedis. De plus, préciser le nombre d'emploi nécessaire au fonctionnement et à l'entretien de la centrale photovoltaïque.

Vous devrez vous attacher à répondre de la façon la plus complète possible aux observations déposées par le public et le commissaire enquêteur.

A cet effet, la copie de l'intégralité des documents qui ont été remis ou adressés au commissaire enquêteur, ainsi que les copies des pages des registres d'enquête comportant les remarques et observations, sont jointes au présent procès verbal afin que vous puissiez en prendre connaissance et apporter les réponses aux questions soulevées, et en cas de besoin, fournir les documents justificatifs.

### **REMISE DU PROCES-VERBAL D'OBSERVATIONS**

Ce jour vendredi 10 mars 2023 à 10 heures, en application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°58-2023-01-09-00002 en date du 09 janvier 2023 de Monsieur le Préfet et portant ouverture de l'enquête publique relative aux demandes de deux permis de construire concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Ménestreau.

Ce jour vendredi 10 mars 2023 à 10 heures,

Le commissaire enquêteur :

Joël VENIANT

a, dans les locaux de la mairie à Ménestreau, remis le présent procès-verbal des observations à Monsieur Vincent BLOUET, Chef de Projet Solaire, dûment convoqué par courriel en date du 03 mars 2023.

Joël VENIANT  
Commissaire Enquêteur



**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur Vincent BLOUET reconnaît avoir pris possession du document suivant ce jour vendredi 10 mars 2023 :

- le présent procès verbal de synthèse.  
signature

